

A Plus

E-Business 11

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation



*Durée de blocage de 5 ans minimum pouvant aller jusqu'à 7 ans maximum sur décision de la société de gestion
(soit jusqu'au 31/12/2018)*



www.aplusfinance.com

A Plus E-Business 11

En Bref

Le e-business est plus que jamais au cœur de l'économie et doit bénéficier de toutes les ressources nécessaires pour aider le tissu de PME françaises à se développer.

A Plus E-Business 11 vise à accompagner ces PME et à profiter plus particulièrement du potentiel de croissance du secteur de l'e-business en France. Pour bénéficier à plein de la dynamique de ce secteur, 100% de l'actif du fonds sera investi en sociétés éligibles, dont un minimum de 40% sous forme de souscription au capital de sociétés ; les 60% restant pouvant être investis en actions, obligations convertibles (« OC ») ou Obligations à bons de souscription d'actions (« OBSA »). Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que le fonds présente un risque de perte en capital et un risque lié à l'investissement en sociétés non cotées.

Cette gamme profite de l'expertise développée par A Plus Finance depuis plus de 12 ans dans des sociétés innovantes françaises et d'une expertise toute particulière de ce secteur avec des investissements significatifs depuis plusieurs années.

Un secteurs parmi les plus prometteurs

Nous attirons votre attention sur le fait que le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué. Les performances passées du secteur du e-business ne préjugent pas de ses performances futures et l'évolution de la performance du fonds pourrait s'éloigner de celle de ce secteur. Par ailleurs, la croissance de l'ensemble du secteur du e-business ne préjuge en rien de la croissance et de la performance de chacune des sociétés cibles composant le fonds. Il existe en outre un risque lié à l'investissement en PME innovantes en phase de développement : les PME Eligibles, de par leur taille restreinte et leur caractère innovant peuvent être particulièrement sensibles aux évolutions négatives de la conjoncture économique.

Le e-commerce, un secteur en plein essor !

Toutes les données exposées ci-après proviennent de la Fevad, Fédération du e-commerce et de la vente à distance (www.fevad.com).

Développé plus tardivement que dans d'autres pays européens, le secteur du e-business connaît en France une croissance spectaculaire et ainsi, conformément aux prévisions, les ventes sur Internet ont atteint 31 milliards de chiffre d'affaires en 2010, soit une progression de 24% par rapport à 2009, et ce, malgré un contexte économique peu favorable. En 10 ans, le chiffre d'affaires du e-commerce a été multiplié par 35 et devrait dépasser les 50 milliards d'euros en 2012 !

En 2010, la crise n'a pas remis en cause le dynamisme de la vente en ligne.

Plus de 27 millions de Français ont acheté sur Internet (+1 millions en un an) sur un total de 37 millions d'internautes.

La jeunesse de ce secteur fait aussi la part belle aux PME puisqu'elles représentent près de 2/3 du chiffre d'affaires global du secteur.

Les raisons du dynamisme du e-commerce en France

Ce phénomène est dû à plusieurs facteurs. En premier lieu, le consommateur a le sentiment de pouvoir trouver des produits moins chers avec plus de choix que dans les boutiques traditionnelles. Il a aussi accès au marché de l'occasion qui s'est fortement développé ces dernières années.

Ensuite, les freins quant aux risques de fraude liés au paiement en ligne ont été largement levés par les systèmes sécurisés proposés par les plus grandes banques françaises. Enfin et c'est un phénomène nouveau, la sensibilité à la question environnementale incite à réduire l'utilisation de sa voiture pour réaliser ses achats.

Les principaux secteurs qui profitent de cet engouement sont le tourisme, l'électronique grand public, et les produits culturels.

Le nombre de cyberconsommateurs est toujours en progression et atteint près de 27 millions.

Les cyberacheteurs dépensent toujours plus sur Internet : le montant annuel des dépenses par internaute a encore progressé en 2010 tout comme le nombre de transactions en ligne (12 transactions, en moyenne, par an, pour un montant total de 1100€).

Le cyberacheteur évolue... et le niveau de confiance et de satisfaction ne cesse de croître

Les cyberacheteurs d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier. Si ce sont avant tout des hommes de 25 à 49 ans, la tendance montre que la fracture générationnelle se réduit. Ainsi, chez les personnes âgées de 65 ans et plus, ils sont 73% de plus à avoir déjà acheté en ligne, par rapport à 2009.

L'offre sur Internet n'a jamais été aussi importante : 81 900 sites e-commerce actifs, 2 nouveaux sites créés chaque heure - plus de 16 000 sites marchands créés en 2010. Cette concurrence participe à une constante amélioration de la qualité de service proposée au cyberacheteur.

Des business modèles pertinents qui reposent sur une approche industrielle

Comparés aux projets proposés lors de la bulle internet des années 2000, les projets actuels cherchant des sources de financement reposent le plus souvent sur des logiques industrielles dont les ressorts offrent une plus grande visibilité avec un horizon de rentabilité beaucoup plus court. Les business plans sont ainsi élaborés sur des hypothèses et des anticipations réalistes qui privilégient la génération de marges opérationnelles et non plus des perspectives de valorisation à terme indéfini.

De fait, les managers qui portent ces PME sont souvent plus mûrs avec des expériences réussies dans des domaines d'activités similaires.

L'e-business est aujourd'hui un marché qui a gagné en maturité avec selon nous un véritable potentiel de croissance à horizon 3 à 5 ans.

Un creuset d'entreprises qui assure un flux d'investissements potentiels important pour notre FCPI

Le nombre de cybermarchands est passé de 14.000 en 2005 à 82.000 en 2010 en France, où il se crée un site Web toutes les deux heures. Cette dynamique assure pour le FCPI E-Business 11 le flux potentiel de dossiers d'investissement nécessaire à notre process de sélection rigoureux.



La stratégie d'investissement

Principes de sélection des PME

A Plus E-Business 11 sera investi à 100% en sociétés éligibles au dispositif de la loi TEPA. Le Fonds investira un minimum de 40% de son actif net en titres reçus en contrepartie de souscriptions au capital. Le reste de l'actif net sera investi en actions ou titres obligataires donnant potentiellement accès au capital de sociétés (obligations convertibles « OC », obligations à bons de souscriptions d'actions « OBSA »). Si le fonds venait à être investi de manière significative en OC ou OBSA, cela offrirait au fonds un profil atypique en termes de perspectives de rendement (sous forme de coupons, primes de non conversion et/ou plus-values potentielles), mais aussi en termes de risques (risque lié à l'investissement en obligations convertibles, risque de taux, risque de crédit). Le fonds sera principalement investi dans des sociétés de commerce en ligne, et de manière générale dans des sociétés ayant développé un business modèle directement lié à internet. L'univers d'investissement, volontairement large, doit assurer le potentiel de projets et la mise en œuvre d'un portefeuille de participations diversifié indispensable pour profiter pleinement de la croissance de ce secteur.

Le processus de sélection vise à repérer des projets de sociétés proposant une bonne visibilité sur le moyen terme. La perspective d'une liquidation du fonds au terme de la 5ème année impliquera

une forte proximité avec les managers des sociétés en portefeuille pour une recherche de la meilleure sortie possible.

Une partie du portefeuille pourra être investie dans des sociétés cotées sur des marchés non réglementés (Alternext, Marché Libre). Les titres cotés sur ces marchés non réglementés n'ont, selon nous, pas encore bénéficié de la hausse des marchés réglementés. A Plus E-Business 11 mise sur une hausse de ces marchés à moyen terme. Cela permettra également de gérer au mieux la liquidité du fonds dans la perspective d'un remboursement après 5 ans.

Les montants unitaires d'investissement pourront aller jusqu'à 2,5 millions d'euros.

Il existe toutefois un risque lié à la sélection des entreprises : le Fonds encourt le risque d'évaluer de façon imprécise le positionnement concurrentiel des PME Eligibles, leur stratégie de développement et leur capacité à respecter le plan de développement ; le risque d'évaluer de façon imprécise l'aptitude des dirigeants des PME Eligibles à mener à bien la stratégie de croissance ; le risque découlant de la gestion des PME Eligibles antérieurement à la prise de participation, et non identifié dans le cadre des analyses et études réalisées préalablement à celle-ci.

Fiscalité : Fonds investi à 100% en PME éligibles, soit 50% de réduction ISF

Cet investissement, impliquant une durée de blocage de 5 ans minimum, pouvant aller jusqu'à 7 ans maximum sur décision de la société de gestion (soit jusqu'au 31/12/2018) vous permet de bénéficier des avantages fiscaux suivants :

- Une réduction d'ISF, plafonnée à 18 000 euros, correspondant à 50% de votre versement net (hors droits d'entrée), pondérée par le pourcentage du fonds investi dans les sociétés éligibles (100%), soit 50% de réduction ISF.
- A l'échéance une exonération d'impôt sur les plus-values (hors prélèvements sociaux).

Qui sommes-nous ?

■ A PROPOS DE A PLUS FINANCE :

Créée en 1998, A Plus Finance est une société de gestion indépendante spécialisée dans le capital investissement et la multigestion. A ce titre, elle gère depuis 12 ans des FCPI, des FIP et 3 fonds de fonds. A Plus Finance intervient dans tous les secteurs innovants, principalement dans les domaines des technologies de l'information, du e-commerce et du développement durable. L'équipe regroupe des financiers et des entrepreneurs qui apportent ainsi une vision croisée de la sélection et de la gestion avec toujours comme objectif la création de performance pour le client.

Depuis 2008, A Plus Finance a aussi créé une activité de financement du cinéma via des SOFICA avec une équipe dédiée et a lancé en 2010 le développement d'OPCI à destination des institutionnels.

Fort d'une équipe de 18 personnes, A Plus Finance gère aujourd'hui plus de 330 millions d'actifs.

Forme juridique : A Plus E Business 11 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation

Dépositaire : BNP PARIBAS Securities Services

Gestionnaire : A Plus Finance est une société de gestion indépendante agréée par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) pour la gestion de Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI)

Caractéristiques

Montant de la part : 100 euros
Souscription minimum : 1 000 euros
Souscription ouverte jusqu'au : 31/12/2011
Droits d'entrée : 5 % maximum
Frais de gestion : cf. tableau ci-dessous
Durée de blocage des rachats : 5 à 7 ans
Code ISIN : FR0011006626

Frais

Compte tenu des frais de souscription, la totalité des frais pourrait dépasser 10 % lors du 1er exercice comptable.

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris ses éventuelles prorogations, et le montant des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée) et calculé en moyenne annuelle.

Hypothèses :

- montant des souscriptions initiales totales, incluant les droits d'entrée : 100
- les droits d'entrée sont de 5% maximum. Montant estimé des droits d'entrée perçus : 3.3 en moyenne.
- Les commissions de rachat sont nulles

Catégorie agrégée de frais	Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximum	Dont TFAM distributeur maximum
Droits d'entrée et de sortie	0.47	0.47
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3.39	0.93
Frais de constitution	0.16	N/A
Frais de fonctionnement non-récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0.5	N/A
Frais de gestion indirects	0.003	N/A
Total	[D] = 4.52	[C] = 1.4

Lorsque le Fonds sera mis en liquidation, les frais récurrents de gestion et de fonctionnement seront amplement réduits, puisqu'ils ne couvriront plus que les honoraires du Commissaire aux Comptes, la rémunération du dépositaire et la rémunération du délégataire administratif et comptable.

Respect des critères d'investissement au 30/06/2010

Dénomination	Date de création	Pourcentage de l'actif éligible à la date du 30/06/2010	Date maximum d'atteinte du ratio d'actifs éligibles
Plus Innovation 2 (en cours de liquidation)	décembre-02	110,90%	31/12/2004
A plus Innovation 3	décembre-03	93,63%	31/05/2006
A Plus Innovation 4	décembre-04	81,50%	31/05/2007
A Plus Innovation 5	décembre-05	75,05%	31/05/2008
A Plus Innovation 6	décembre-06	66,57%	31/05/2009
A Plus Innovation 7	décembre-07	60,58%	31/05/2010
A Plus Planet	décembre-07	61,08%	31/05/2010
A Plus Croissance	mai-08	61,02%	30/04/2011
A Plus Innovation 8	décembre-08	26,59%	30/04/2011
A Plus Planet 2	décembre-08	14,95%	31/05/2011
A Plus Croissance 2	mai-09	16,06%	30/06/2011
A Plus Innovation 9	décembre-09	0,01%	30/09/2011
A Plus Planet 3	décembre-09	14,23%	31/05/2011

AVERTISSEMENT : L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 5 à 7 années sur décision de la société de gestion à compter de la fin de la période de souscription (soit jusqu'au 31 décembre 2018 au maximum), sauf cas de déblocages anticipés prévus dans le règlement.

Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Date d'agrément AMF : 4 mars 2011

A Plus Finance

Société de gestion indépendante

8 rue Bellini - 75116 Paris - Tél. : 01 40 08 03 40

www.aplusfinance.com